

itinéraires SUD

le journal de sud éducation rhône



À la rentrée,
je me syndique
à SUD éducation

éducation
Sud
Union syndicale
Solidaires



Nouvelle année, nouvelle équipe !

Lors des élections pro de décembre 2022, SUD éducation a regagné un siège au CSA (comité social administratif) au niveau national. Bravo nous ! C'est bien chouette parce que de ce siège, dans une instance au nom un chouille obscur, dépendent en grande partie nos moyens syndicaux, comme le temps de décharge. Être déchargé-e, ça veut dire passer une partie de son temps

de travail à bosser pour le syndicat. SUD éduc' tourne grâce aux adhérent·e·s qui viennent aux instances (CA, AG), participent aux différentes commissions, écrivent des articles pour le journal... Viva l'autogestion! Mais le syndicat tourne aussi grâce aux déchargé·e·s, qui assurent notamment tout un tas de tâches administratives.

Cette rentrée, nos moyens ont donc été multipliés, ce qui nous permet de passer de 7 à 13 personnes déchargées, et qui pour certain·e·s seront même 2 jours par semaine au local. On tient désormais des permanences tous les jours, youpi ! Ça va faciliter le contact avec les camarades qui ont besoin d'un coup de main, au téléphone, par mail ou sur place (et puis le local de notre union syndicale Solidaires a déménagé et c'est tout propre, tout grand, tout super quoi). En plus des 13 personnes évoquées plus haut, 3 autres ont des « petites » décharges qui leur permettent de mettre la main à la pâte encore plus qu'avant.

Il ne reste plus qu'à se répartir les innombrables missions pour faire tourner SUD éduc' Rhône, et contribuer à faire tourner Solidaires Rhône, à donner un coup de main à la fédé aussi, c'est-à-dire SUD éduc au niveau national... et à s'y mettre. Bonne rentrée à toutes et tous !

Sexisme, islamophobie et mensonges : La vie ordinaire de l'Education Nationale en Macronie

Fin juillet 2023, Gabriel Attal était nommé ministre de l'Education Nationale. Au vu de son empressement à défendre les mensonges et les travers du gouvernement pendant la bataille de la réforme des retraites, nous n'avons pu que grincer des dents. Qu'allait nous pondre le jeune loup aux dents longues de la Macronie ? Une mesure qui ne sert à rien d'autre que d'attiser l'islamophobie et qui est aussi particulièrement sexiste : l'interdiction des abayas. L'annonce, comme d'habitude, se fait dans les médias avant d'atteindre les personnels concerné·e·s. Et, bien sûr, n'est assortie d'aucune précision : qu'est-ce qu'une abaya ? Au vu des commentaires de Jean-Michel Blanquer sur les crop-tops, quelle est, en centimètres, la longueur de tissu minimale et maximale acceptable pour que des adolescentes puissent se rendre en classe ? Et on assiste ici ou là, à la mise en pratique de cette interdiction avec des propositions ouvertement discriminatoires. Ainsi, on a pu entendre de la bouche d'un CPE la veille de la rentrée des élèves : « on pourrait regrouper dans l'amphi du lycée toutes les jeunes filles concernées ». Quelques collègues s'émeuvent de la rentrée de certaines filières, particulièrement féminisées, et donc plus susceptibles de regrouper des « récalcitrantes »...

Plus grave encore, telle élève, qui en cette rentrée 2023 porte pull ample et pantalon large mais qui portait de temps à autre l'abaya l'année précédente, est convoquée par la direction. Existe-t-il désormais dans les établissements des listes d'élèves qui se voilent à l'extérieur et/ou qui ont porté des abayas les années précédentes ?

Les AED expriment plus ou moins ouvertement, précarité de leurs contrats et périodes d'essai obligent, leur refus de filtrer les élèves sur la base de leur tenue. Quand dans un établissement, la confusion va jusqu'à interdire aux élèves toutes les robes longues, pour ne pas avoir à définir ce qu'est une abaya, quelques collègues protestent qu'elles aussi portent des robes longues mais que, bizarrement, personne ne leur réclame de comptes. Alors voilà, on en est là : un service public qui réclame une plus grande « neutralité » à ses usagers qu'à ses agent·e·s, sous couvert de laïcité.

Mais outre le fait que l'abaya n'est pas un vêtement « religieux », on constate aussi que cette interdiction est une nouvelle fois une façon de réguler les vêtements et le corps des femmes. En effet, si Gabriel Attal a également interdit les « kamis » (vêtement traditionnellement masculin), nul n'ignore que ces fameux kamis sont très peu portés par les adolescents, surtout pour aller à l'école. Et donc ce sont donc des adolescentes qui sont convoquées par les directions, sommées de s'expliquer sur leurs choix vestimentaires devant un ou une personnel de direction. Si ce n'était pas leur scolarité qui était en jeu, on pourrait suggérer à ces jeunes filles de renverser le jeu et de questionner le rôle symbolique de la cravate auprès de ces mêmes perdre (personnel de direction) : n'est-ce pas le symbole d'un Occident colonisateur ? N'est-ce pas l'accessoire porté par les dirigeants machistes des grandes entreprises ? À partir de là, ne devrait-on pas interdire la cravate, symbole de domination machiste et de domination de classe ?

On me rétorque que tout de même, l'abaya vise à cacher le corps des femmes, et que ça, c'est sexiste. Mais dans la société française du 21e siècle, les jeunes lycéennes choisissent ce qu'elles portent. Ce qui est réellement sexiste, c'est de limiter leurs choix et de les associer à une nécessaire pression masculine sans s'interroger une demie seconde sur ce qui pousse à porter des talons hauts, des jupes, des pantalons ou... des cravates.

Ce qui est réellement sexiste, et raciste, c'est de s'indigner au nom de la lutte pour les droits des femmes que des élèves portent des abayas, mais de ne jamais montrer le bout de son nez au rassemblement de solidarité avec les Iranien-ne-s ou les Afghan-e-s, ou pire pour Gabriel Attal et consorts, de leur claquer la porte-frontière au nez.

Pour couronner le tout, grave est l'atteinte à la démocratie, typique de la Macronie, qui se joue ici. Le processus qui consiste à faire adopter des lois par le parlement, c'est has been pour Gabriel Attal et ses petit-e-s camarades. Une annonce médiatique, hop ! une note de service, hop ! et le tour est joué. Que les droits à l'accès à l'éducation d'une minorité, les jeunes filles musulmanes ou supposées telles, soient bafoués, n'est pas un problème après la myriade de propos, d'actes et d'annonces islamophobes de ces dernières années. Que la France soit le seul pays qui voit une incompatibilité entre abaya et école est balayé d'un revers de main. Révélateur aussi est le mensonge qui accompagne ce « durcissement ». En effet, Gabriel Attal, les rectorats et les personnels de direction insistent lourdement, pour atténuer la violence de la mesure, sur le « dialogue » qui est mis en place avec les élèves concernées. Ce « dialogue » est hypocrite : une pratique vestimentaire est interdite et tous les jours, les élèves doivent se demander si leur tenue est assez cintrée pour être « républicaine ». Par ailleurs, des miroirs avaient été disposés sur les grilles de certains établissements scolaires de banlieue, dans l'agglomération lyonnaise et dans l'agglomération parisienne. Ils avaient été alors présentés comme des gestes d'apaisement pour permettre aux jeunes filles de remettre leur voile sans utiliser des surfaces vitrées à proximité comme miroirs de fortune. Ces miroirs ont tous disparu au cours de cet été. Aux enseignant-e-s et aux élèves qui s'interrogent, on répond que c'est pour des « questions de sécurité » et que « ce n'est pas l'éducation nationale » mais la « Région, propriétaire des locaux ». Des Régions décidément bien coordonnées entre elles, et qui ont mis plus de deux ans à évaluer la supposée insécurité posée par des miroirs (impossible, d'ailleurs, d'avoir des détails sur les risques encourus à laisser un miroir fixé sur une grille...).

Grave enfin est la déclaration d'Emmanuel Macron qui fait le lien entre le port des abayas et le meurtre de Samuel Paty. Combien de temps encore allons-nous laisser la classe politique instrumentaliser le meurtre de notre collègue ? Combien de temps encore allons-nous laisser dire tout et n'importe quoi sur les musulman-e-s de France ?

Leurs (petits) corps, leurs choix !

A l'heure où l'information sur le nombre terrifiant d'enfants victimes de violences sexuelles est de plus en plus répandue (Rapport Sauvé, Enquête VIRAGE, etc.) il existe un monde dans lequel ces mêmes enfants sont invité.e.s à se dévêtir en public et à refouler leur besoin d'intimité et celui des autres. Ce monde merveilleux, c'est l'école.

Dans notre école primaire, établissement flambant neuf livré à la rentrée 2023, les toilettes de maternelle sont à l'image du reste du bâtiment : lumineuses ! Et pour cause, ce sont une succession de petites cuvettes séparées uniquement latéralement par des parois de 60 x 60cm. Pourquoi donc s'encombrer de cloisons plus grandes ou de portes permettant de s'isoler du regard des autres ? Surtout lorsque ces locaux sont « fermés » par une baie vitrée donnant directement sur la cour de récréation ou sur les fenêtres des immeubles d'habitation du trottoir d'en face.

Le comble de la maltraitance est atteint à quelques centimètres de là, dans le coin de la pièce servant de « douche ». Ni cabine, ni rideau ou paroi quelconque, ceux qui auraient besoin de se laver (à 3 ou 4 ans les « accidents » sont fréquents et obligent parfois des enfants à être changé.e.s de la tête aux pieds) doivent s'exposer entièrement nu.e.s à toutes celles qui passeraient aux toilettes, dans le couloir attenant, ou dans la cour. Un simple pommeau de douche accroché au mur carrelé des toilettes, une évacuation d'eau au sol, et voilà des enfants déjà attristé.e.s, effrayé.e.s, voire humilié.e.s par le fait d'avoir été incontinent.e.s, obligé.e.s d'assumer leur nudité devant un public.

Côté élémentaire, même irrespect de l'intimité, avec l'installation, à chaque étage, d'urinoirs dans une salle sur deux (les toilettes des assigné.e.s « garçons » probablement ?). De quoi apprendre très tôt à ceux incité.e.s à les utiliser qu'il est anodin d'exposer son anatomie en public (voire mal vu d'être pudique) et à ceux qui passeraient à proximité qu'il est « normal » d'y être exposé.e.s sans consentement.

L'Éducation Nationale rejettera probablement la faute sur la mairie, propriétaire et gestionnaire des locaux, mais c'est bien de la responsabilité de notre institution d'assurer des conditions d'accueil respectueuses des élèves dont elle a la charge. En tant que professeure représentant cette institution aux yeux de mes élèves, j'ai honte. J'ai honte et j'enrage de devoir année après année enseigner le « consentement » à mes jeunes élèves, dans l'espoir qu'ils prennent conscience de l'importance de respecter celui des autres comme de pouvoir faire respecter le sien tout en constatant la violence avec laquelle on les traite.

Ils sont beaux, les discours institutionnels sur la lutte contre les violences sexuelles, sur l'éducation à l'estime de soi et au respect des autres (1), mais sont totalement vains quand par ailleurs on prouve aux enfants que leur corps ne leur appartient pas.

Il est grand temps que nous, adultes encadrant.e.s, enseignant.e.s, animateurices, directeurices, etc. prenions conscience des conséquences de nos actes « anodins » et soyons pourvu.e.s des moyens d'assurer un rôle d'éducation, de prévention et de protection auprès de nos élèves. Il faudrait pour cela que les belles paroles de nos responsables hiérarchiques soient suivies d'effets et que l'on soit enfin collectivement

formé.e.s à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Suite au constat fait par les associations féministes du manque de considération accordée au sujet par l'EN et la plainte de trois d'entre elles pour obliger l'État à enfin mettre en œuvre la loi Aubry de 2001, prévoyant trois séances par an d'éducation à la vie affective et sexuelle pour chaque élève, un « plan de formation ambitieux » avait été annoncé par le Ministre d'alors, Pap Ndiaye. Ce plan aurait dû être déployé durant l'année scolaire 2023-2024 et avait pour ambition la « sensibilisation de tous les personnels, approfondissement pour les personnels prenant en charge les séances, formation des conseillers pédagogiques ». Or l'année scolaire a débuté et les formations obligatoires, constellations et autres arnaques pédagogiques ont d'ores et déjà été imposées à la plupart d'entre nous. Sur quels temps pouvons-nous alors espérer bénéficier de ces formations à l'éducation affective et sexuelle, pourtant plus que nécessaires ?

(1) <https://www.education.gouv.fr/education-la-sexualite-1814>

Familles à la rue : une situation préoccupante dans le Rhône et l'agglomération lyonnaise !

Les associations recensent déjà 71 familles à la rue dans la métropole de Lyon pour cette rentrée 2023, ce qui concerne 140 enfants, et de plus en plus de femmes seules, dont 3 femmes enceintes ! Alors que les chiffres sur les familles en squats et dans les bidonvilles n'ont même pas encore été remontés, l'année 2023-2024 s'annonce catastrophique. Les pouvoirs publics ne semblent pas prendre au sérieux cette situation, ce sont les associations et les collègues de l'éducation nationale qui agissent : déjà deux écoles occupées dès la rentrée ! SUD éducation 69 appelle la métropole et la préfecture à agir pour mettre à l'abri ces familles et ces enfants, et apporte son soutien à toutes celles et ceux qui agissent et se mobilisent face à cette situation inacceptable !

Comment agir dans mon établissement ?

→ Ne pas rester seul-e-s face à ces situations mais agir en collectif : souvent les familles sont sur plusieurs établissements (primaire, collège...), et à plusieurs ont est plus fort-e-s !

→ Médiatiser ces situations et nos actions, tout en préservant l'anonymat des familles.

→ Faire remonter les situations auprès de la maison de la veille sociale du Rhône : 04 78 95 00 01 et auprès du collectif Jamais Sans Toit (fanny.talbot@laposte.net). Toujours préciser les noms et prénoms des enfants concernés, leurs dates de naissance, un téléphone ainsi qu'un contact pour joindre un-e référent-e dans l'établissement scolaire.

→ Appeler le 115 tous les jours même si les réponses sont négatives pour montrer que la famille reste sans solution d'hébergement.

→ Organiser des actions : occupation d'établissement, goûters solidaires, collectes, rassemblement, manif?... Pour se coordonner avec les associations militantes de la métropole : ecolegagement69@listes.luttes-unitaires-rhone.org

→ Prendre contact avec le syndicat SUD éducation 69 pour obtenir un soutien syndical ! sudeduc69@sud-arl.org

[suite]
**Leurs (pe-
tits) corps,
leurs choix**

Chaleur, canicule et Arkéma

article de la commission écologie de solidaires 69

Coup de chaud sur la rentrée scolaire !!

Comme pour tous les bâtiments publics, la chaleur et le froid questionnent ceux qui les fréquentent : conditions de travail , bien-être dans les lieux, consommation d'énergie.

Parlons donc de transition écologique dans les écoles, collèges, lycées ...

Lors de cette rentrée, c'était chaleur et canicule ; Les périodes caniculaires vont s'installer durablement lors des périodes scolaires (juin, juillet, septembre). Les bâtiments sont-ils conçus pour assurer de bonnes conditions de travail aux élèves et aussi aux personnel.les ? Sont-ils isolés ? Ventilés correctement ? Voir rafraîchis ?

J'imagine que les températures sont bien régulées dans toutes les écoles, que les cours de récréation sont bien ombragées, débétonnées, pour permettre de véritables respirations récréatives, sinon, comment le petit monde des écoles pourrait-il accomplir un travail efficace ?

TROP CHER, dites vous ?

Mais de l'argent il y en a !

Exemple : Les milliardaires se multiplient dans notre pays ! Demandons leur gentiment de vendre leurs Ferraris polluantes pour financer la rénovation des écoles ! Tous les enfants doivent avoir droit à une scolarisation dans des conditions décentes. Demandons aussi à ce que ces écoles, nouvelles, le soient aussi sur leur manière de voir les espaces : finies les petites salles de classes où on est entassé.es toute la journée, bonjour les classes respirantes dans lesquelles on pourrait se déplacer à loisir et cotoyer des espaces différenciés et calmes.

PARTAGER LES RICHESSES pour permettre à nos établissements d'avancer vers une véritable TRANSITION ECOLOGIQUE et SOCIALE .

Et ARKEMA dans tout ça?

ARKEMA ce sont les PFAS, ces Perfluorés impérissables !

Un énorme scandale écologique a pointé son nez, au sud de LYON.

Ces perfluorés, créés et utilisés, en particulier dans la vallée de la chimie, commencent à bousculer les discours lénifiants à propos des diverses pollutions de la société productiviste capitaliste.

L'air, l'eau, la terre sont contaminés. L'étendue du désastre ? Les enquêtes se multiplient. Actuellement ce sont les œufs des poules lyonnaises ou environnantes qui sont étudiés. Les actions diverses s'intensifient.

AES – Alliance Ecologique et Sociale (anciennement PJC -Plus Jamais CA), dans laquelle sont regroupés des syndicats (FSU, Solidaires, Confédération Paysanne) et des associations (ATTAC, GREENPACE, ALTERNATIBA, EXTINCTION REBELION, Notre Affaire A Tous...) proposent des actions . Soyez à l'écoute .

La Commission Ecologie 69 organise des temps d'information et de travail sur le sujet, dont un le 9 Novembre.

HIER : L'AMIANTE , les PESTICIDES !

AUJOURD'HUI : Les PFAS .

Pour participer à la Commission , à des formations sur le temps de travail...

Vois avec ton syndicat.

Conditions de travail des AESH : la communication du rectorat dans toute sa splendeur

Le 15 juin a eu lieu un groupe de travail sur les AESH. Le rectorat nous a sorti une série de chiffres sur le nombres d'élèves et le nombre de notifications.

- Evolution du nombre d'élèves bénéficiant d'une notification dans l'académie de Lyon entre décembre 2019 et avril 2023 : 24 553 (+29 %)

- Evolution du nombres d'AESH : Entre 2019 et 2023 : +28 % - Effectifs AESH (actualisé en avril 2023) : 7 350

En apparence donc tout va bien dans le meilleur des monde, les effectifs d'AESH augmenteraient proportionnellement avec le nombre d'élèves à suivre.

De quoi donc nous plaignons-nous ? A voir les chiffres il n'y a pas de dégradation de l'accompagnement ni des conditions de travail.

Pourtant sur le terrain nous constatons bien une baisse drastique des moyens, alors où est le loup ?

Le loup est caché dans les dates et les détails :

Quand le rectorat parle de 2019 il prend les chiffres de décembre 2019, et donc de l'année scolaire 2019/2020. Ces chiffres on les connaît, on peut les retrouver dans un document cadre de gestion fourni par le ministère lors du comité de suivi du 27 février 2020.

décembre 2019

19279 élèves notifié pour 5334 accompagnants.

Mais, parce qu'il y a un mais, pour 2019 on peut aussi trouver d'autres chiffres dans les 500 pages du rapport fait au nom de la commission d'enquête sur l'inclusion des élèves handicapés dans l'école et l'université de la République, quatorze ans après la loi du 11 février 2005, et ces chiffres, eux, parlent du 31 mars 2019 donc de l'année scolaire 2018/2019.

Alors examinons-les d'un peu plus près :

mars 2019

17045 élèves notifiés pour 6278 AESH.

Donc entre mars 2019 et décembre 2019 nous avons une réduction du nombre d'AESH de 15% (on passe de 6278 à 5334) en même temps qu'une augmentation de 13% du nombre de notifications (on passe de 17045 à 19279)

Plus 13 dans un sens moins 15 dans l'autre cela s'appelle tout simplement un massacre ! Celui des conditions de travail et des conditions d'accompagnement des élèves.

Le recteur à l'époque fut interpellé à ce sujet par courrier et il ne nia pas les chiffres.

Pour remettre le contexte de l'époque, c'est aussi en août 2019 que la gestion des payes des AESH part pour le lycée Monplaisir Lumière avec une réduction drastique des moyens et des personnels gestionnaires au passage. Ce qui entraînera en septembre des retard de paye qui pour certain-e-s ont atteint 3 mois. C'est aussi le début de l'expérimentation des PIALS et de la mutualisation à outrance des accompagnements.

Donc quand ils prennent les chiffres de décembre 2019, des chiffres post carnage, ils veulent délibérément cacher la destruction du système d'accompagnement qu'ils ont organisée et mise en œuvre entre mars et la fin de l'année 2019. Et c'est là que l'on peut voir tout le mépris, toute l'hypocrisie de ce gouvernement.

En vérité tout ce que leurs chiffres disent c'est depuis 4 ans, les élèves et leurs familles ainsi que les personnels subissent douloureusement les conséquences des réductions de moyens opérées en 2019, conséquences que nous n'avons de cesse de dénoncer, à chaque grève, à

chaque réunion, à chaque occasion.

On remarquera aussi que les chiffres qu'ils prennent pour 2023 sont les chiffres d'avril, de la fin de l'année scolaire. Dans ces chiffres n'apparaissent pas toutes les démissions et tous les arrêts de la fin d'année scolaire et ils ne disent pas les manques énormes de personnel qui s'aggravent de rentrée en rentrée. Là encore c'est une manipulation. Ils organisent sciemment la pénurie en début d'année et donnent les chiffres de fin d'année quand, sous les pressions, ils ont enfin embauché quelques personnels.

Ils n'ignorent pas tout ceci, et leurs tentatives de dissimulations ne font que montrer qu'ils s'en contrefoutent et que dans un cynisme inique, tels des monstres irresponsables, ils essayent de détourner l'attention et de masquer leurs méfaits. Ils sont fiers d'eux et ils se gobergent de la misère et des douleurs qu'ils imposent !

Pour les nouvelles et nouveaux collègues AESH qui n'ont pas connu la situation d'avant 2019 (et c'était pas le top pourtant) la situation pourrait sembler presque normale en cette rentrée. Les parents, qui commencent la longue et au combien pénible et difficile route de l'accompagnement de leur enfant dans l'école, pourraient presque penser que les retard de prises en charge, les absences totales, par endroit, d'accompagnement sont normaux.

C'est ça «la méthode Macron» : une tonne de com' pour noyer le poisson et une destruction éhontés de notre vivre ensemble. Ils osent tout, poussent le bouchon le plus loin possible et s'ils ne rencontrent pas de résistances (voir même quand ils en rencontrent comme lors de la réforme des retraites) ils prennent pour acquis leurs méfaits.

C'est pour ça qu' à SUD Education nous continuerons à organiser la lutte, le combat et la résistance !

Lettre ouverte d'une prof des Ecoles

Il ne vous aura pas échappé que c'est la rentrée, qui ramène avec elle son lot de fatigues et de crispations quotidiennes.

Je m'étais déshabituée aux journées de 12h non stop à côtoyer un minimum de 400 humains, il faut que je retrouve le rythme.

Bienvenu-e-s dans ma vie de prof des écoles, qui a déjà consolé trois cop'slègues en larmes et qui se demande, après seulement 10 jours, si elle tiendra l'année. Après 20 rentrées des classes, je ne sais plus bien si je trouverai la force de soutenir encore ce gros navire qui prend l'eau de toutes parts, juste avec mes petits bras et des bouts de ficelle. Peut-être bien que je vais finir écrasée, peut-être que j'encaisserai encore, mais jusqu'à 64...?!

L'histoire de 2023-24 commence en juillet quand un nouveau ministre est nommé, et pas des moindres. Je décide que cela ne me gâchera pas les vacances.

Je suis quand même surprise : ses prédécesseurs s'étaient fendus d'un mail pour se présenter aux agents. L'été est passé, la rentrée est passée, et je n'ai toujours pas reçu ses bons voeux d'année scolaire. Peut-être que si j'avais Tweeter ?

Sans doute croit-il que les médias suffisent. Peut-être pense-t-il que l'abaya est le problème le plus conséquent de son ministère. C'est peut-être un moyen de nous montrer comment faire vivre la laïcité en République Française que de commencer par là ?

À l'école, l'inspectrice est passée se présenter.

Elle nous a rappelé le calendrier d'adhésion au "pacte".

On lui a tous plus ou moins répondu que les heures, ça ne rentre plus dans la semaine et que nous n'avions pas tellement envie de pactiser.

Puis on a repris la réunion.

Personne n'a encore évoqué la loi Rilhac. J'ai cru que quelque chose avait changé cet été.

Personne n'a l'air au courant.

Et mon directeur, il arrive, comme une bonne partie de l'équipe, alors je lui laisse prendre ses marques.

Sans compter que j'ai plein d'autres choses sur le feu : les évals nationales, la piscine qui démarre dès la semaine prochaine, les papiers de rentrée à viser, pointer, archiver, la sauce à faire prendre dans le groupe, la réunion parents-prof, les concertations RASED (Réseau d'Aide aux Elèves en Difficulté) où on sait d'avance qu'on aura moins que nos besoins, les emplois du temps AESH, l'inscription aux formations imposées...

Et puis deux familles à mettre à l'abri.

Je suggérerai bien à mon ministre un autre débat public de rentrée : celui du droit au logement, des droits de l'enfant.

Les collectivités, du haut jusqu'en bas, se renvoient les dossiers d'administration en administration, mais en attendant on fait quoi, Monsieur le Ministre, de ces enfants si insécures et fatigué-e-s, qu'ils peinent à se concentrer sur nos bancs ?

Je suis lasse de dérouler mon pneumatique sous le tableau. On dort mal sur son lieu de travail.

Et puis, monsieur le Président avait promis qu'à la fin de sa première année de premier mandat, plus personne ne dormirait dehors.

Alors, on en est où de ce dossier ?

Service National Universel : militariser l'école, encadrer la jeunesse et casser le statut

Avec le développement du Service National Universel (SNU) et des classes d'engagement ou de défense le gouvernement veut assujettir les élèves et les enseignant-e-s à la politique de militarisation de la société.

Suite au choix du président Chirac en mai 1996 de suspendre le service national obligatoire, l'État s'est vu confronté à la question de comment renforcer l'armée de métier et ses équipements. Ce qui a révélé différents problèmes du point de vue des gouvernements successifs :

- l'insuffisance du recrutement professionnel de « qualité » (et des non-renouvellements de contrats ou des démissions jugées trop nombreuses) ;
- le désintérêt voire le rejet de la jeunesse vis-à-vis de l'État coercitif, de l'armée et de la préparation de la guerre, et dont les révoltes demeurent une menace pour l'ordre bourgeois ; d'autant plus que l'utilisation de l'armée est parfois envisagée pour réprimer les mouvements sociaux et quadriller les quartiers populaires ;
- la nécessité qu'une armée de métier puisse s'appuyer non seulement sur le consentement de la société en cas de conflit, mais aussi sur le contrôle de la population civile et de l'économie.

La multiplication des « classes d'engagement » ou des « classes de défense » vise notamment à répondre aux besoins de l'armée de métier ; le développement du SNU, à l'intérieur même de l'Éducation nationale, vise à renforcer le contrôle du pouvoir sur la jeunesse, renforcer sa militarisation, mais aussi à l'exploitation par le biais de « l'engagement volontaire » de nos élèves.

Le Service National Universel (SNU) est financé avec le budget de l'Éducation Nationale. En

2023, il aura coûté 140 millions d'euros. Selon la commission de finances du Sénat, si le SNU était généralisé, il coûterait entre 2,4 et 3,1 milliards d'euros par an. Et le gouvernement se dirige vers la généralisation du SNU.

Les «séjours de cohésion» déjà organisés pour nos élèves n'ont rien d'une colonie de vacances : des maltraitements verbaux et physiques et des agressions sexuelles ont déjà eu lieu.

Le SNU ne concerne pas seulement les lycéen·ne·s. Des «classes défense» s'ouvrent partout en collège, y compris dans le Rhône, dans le collège de la Haute Azergues.

Les personnels qui encadreront une «classe engagement» ou une «classe défense», ou qui auront été nommé·e·s comme «référént·e·s SNU» seront rémunéré·e·s pour ces tâches par le «PACTE».

- À Lyon, comme au niveau national, un collectif «Non au SNU» se réunit désormais régulièrement. La prochaine réunion aura lieu le jeudi 12 octobre. Le lieu et l'heure sont à confirmer. Pour y participer ou être tenu au courant, possibilité d'envoyer un mail à Sud Education Rhône, qui fera suivre. Nos élèves, notamment les organisations lycéennes et étudiantes sont les bienvenues.

Sur les sites locaux et nationaux de Solidaires et de Sud Education on peut trouver beaucoup d'informations, dont un document de 4 pages rédigé et adopté par le collectif national Non au SNU.

« Nos élèves ont besoin d'École, pas de SNU !

Pour l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale, le fait que les élèves de lycée puissent relever à la fois de l'Éducation nationale et de l'Armée va à l'encontre de leur travail quotidien de formation de citoyen·ne·s libres, disposant d'un esprit critique, s'appropriant les notions d'engagement, de responsabilité et de solidarité ».

Extrait du Communiqué intersyndical sur le SNU, 10 juin 2023

NON À LA MILITARISATION DE LA JEUNESSE ! NON AU SNU !

Mineur.es non accompagné.es : Les syndicats en audience à la Métropole

Mardi 12 septembre, plusieurs élu.es de la Métropole de Lyon ont reçu en audience les syndicats de l'éducation CGT, FSU, FO et SUD. Ces derniers ont alerté sur la situation des mineur.es non accompagné.es (MNA), et transmis leurs inquiétudes d'enseignant.es et celles des associations -notamment le Collectif soutiens/migrants Croix-Rousse. Très peu de réponses ont pu être apportées.

Des conditions de vie très précaires

Les conditions de logement des jeunes ne sont pas satisfaisantes. Le nombre de places est insuffisant dans les centres d'accueil tel que la Station (110 places toutes occupées). Trop peu de places sont réservées aux femmes, particulièrement vulnérables lorsqu'elles dorment à la rue. Beaucoup de jeunes dorment donc dans des campements et des squats. Les jeunes ne sont pas en sécurité dans les campements, celui de Garibaldi préoccupe particulièrement les syndicats qui demandent des solutions de mise à l'abri pour les jeunes qui y résident. Impossible actuellement, répondent les élu.es, malgré une situation qui dure depuis des mois.

Les jeunes dont la minorité et l'isolement n'ont pas encore été démontré.es sont scolarisé.es mais pas encore pris.es en charge par la Métropole. Iels doivent donc frauder les transports en

commun pour se rendre en classe, souvent loin de leur logement, ce qui les précarise et stigmatise.

Des procédures administratives lourdes et humiliantes

L'évaluation de la minorité et de l'isolement permet de valider le statut de MNA d'un.e jeune et assurer sa prise en charge. Elle est déléguée à l'association Forum Réfugiés. Comment une telle procédure peut se prétendre bienveillante alors qu'il s'agit de chercher à contester l'état civil de ces enfants ? C'est une humiliation de plus. 80% des recours aboutissent, ce montre que ces évaluations ne sont pas fiables. Les délais d'une telle procédure laissent les jeunes en suspens, sans soutien, tout en ne leur laissant que peu de temps pour rassembler des documents d'appui.

Sud Education s'oppose à la pratique des tests de minorité qui ne sert qu'à justifier la politique d'expulsion menée par la France.

Des scolarités difficiles

Les enseignants, notamment en UPE2A, constatent que les MNA de leurs classes sont aiguillés vers des études courtes par leur statut. Les CAP sont souvent privilégiés non parce qu'ils correspondent aux envies et compétences des jeunes, mais parce qu'ils leur permettent de travailler plus vite et donc conserver un titre de séjour à leur majorité. Même dans ces cas-là, trouver des stages est difficile. Les syndicats demandent à la Métropole de mettre à disposition des stages pour les élèves MNA. Les élu.es répondent : il existe un partenariat avec la chambre des métiers et de l'artisanat pour aider à la recherche de stage.

Les syndicats soulèvent aussi des difficultés administratives plus symboliques mais parfois stigmatisantes, notamment le fait que les responsables des jeunes refusent systématiquement de signer les autorisations qui leur permettraient d'apparaître sur les trombinoscopes et photos de classe. Les élu.es promettent de se pencher sur la question.

La Métropole partage l'insatisfaction des syndicats mais apporte peu de solutions

Dans l'ensemble, les élu.es de ma Métropole disent partager le constat des syndicats et leur insatisfaction. Iels pointent un service jeune, qui fonctionne à flux tendu. À son niveau, la Métropole affirme dépasser ses obligations en mettant à l'abri de nombreux jeunes avant même la régularisation de leur statut. Pourtant, la protection des mineur.es est leur responsabilité et iels contreviennent à leurs obligations légales tant que certaine.es restent à la rue).

Les possibilités d'actions de la Métropole seraient limitées d'une part par le manque de moyens humains et matériels, d'autre part par un investissement insuffisant à d'autres niveaux de gouvernance : départemental et national. Les élu.es affirment porter au national des revendications pour un meilleur accueil des migrant.es, mineur.es comme majeur.es. Très peu de réponses concrètes sont finalement apportées à la fin de l'audience.

Conclusion :

L'absence de solution de mise à l'abri pour les jeunes du campement de Garibaldi est une déception. L'accueil des MNA nécessite plus de moyens de la part de la Métropole pour inverser une tendance à la dégradation des services sociaux.

L'exemple des MNA de la Métropole de Lyon souligne malgré tout l'interdépendance entre luttes locales et nationales. Il nous faut lutter à toutes les échelles pour une politique d'accueil inconditionnel, dans des conditions dignes ; pour le droit au logement et à la scolarisation pour toutes ; pour une régularisation durable pour toutes ; contre Macron, Darmanin, et leur dangereux projet de loi sur l'immigration.

[suite]
mineur.es
non accom-
pagné.es:
les syndi-
cats en au-
diance à la
Métropole

Youssef et Alban ont la classe !



Wesh, t'as une feuille frère? ", "J'ai pas de stylo!", "Faut y écrire ça?"

Sur le sol de la classe, des archipels de petits bouts de stylos cassés serpentent entre les pieds de tables et de chaises. Sous les basquets de Ciyane, un crayon mâchonné roule de-ci de-là. Dans la poubelle, quelques bics éventrés agonisent sur une photocopie froissée. Plusieurs élèves n'ont pas leurs cahiers. La plupart de ceux qui sont extirpés à grands renforts de soupirs des sacs jetés à terre sont tagués comme les abords d'une gare, écornés comme le passeport d'un globe-trotter. Beaucoup dégueulent de feuilles déchirées, de photocopies venues d'autres cours, de copies balafrées de rouge. Quelques cahiers sont impeccablement tenus : belle écriture, titre en couleur, aucune rature.

Le projet de créer un dictionnaire parlé est né d'un constat : le rapport à l'écrit est compliqué dans les classes de ce lycée professionnel. Les études sociologiques indiquent que nos élèves partagent avec la classe sociale dont ils sont issus un capital langagier trois fois moindre que ceux issus des classes aisées.

Comment tenter de sortir de cette impasse si la centralité de l'écrit, qui caractérise notre culture légitime, devient un frein à l'apprentissage de la langue ? Comment affronter un problème qui ne se réduit pas à la seule sphère scolaire, mais qui infuse le reste de la vie par le simple fait que dans cette mécanique, c'est bien l'usage du langage qui est affaibli. La société de classe pousse sa logique jusqu'à l'appauvrissement de ce qui est le propre des humains : l'assujettissement au langage et à ses potentialités subversives et libératoires. L'école y participe en évinçant l'ignorance et le doute au profit d'un "çavoir" (voir ça, puis ça, puis ça), progressif et domestiqué, dépolitisant et distinctif.

Alors, quelques minutes par semaine, j'ai proposé aux élèves de prendre au sérieux le radical du mot « dictionnaire », dictio : dire, prononcer, articuler, donner de la voix. Ainsi, nous pourrions revivifier cette fondation du sujet qu'est le dire, ce lieu où nature et culture, corps et représentations, se tissent.

Concrètement, lorsqu'un mot n'est pas connu, j'arrête le cours et explique, déplie, le vocable inconnu. Je ne le définis pas, mais tourne autour de manière à offrir un savoir qui incite les élèves à proposer une définition, formulée avec leurs mots (même gros), leurs exemples (même délégitimés par la blanchitude), leurs savoirs (surtout s'ils sont hétérotopes*). Entre mon expression et la leur, le dire produit se présente donc comme un métissage de savoirs. La définition est construite sur le vif, enregistrée à l'aide d'un téléphone, puis mise en ligne sur la plateforme de streaming du rectorat et rendue accessible grâce à un lien figurant sur la page d'accueil du lycée. De cette façon, les apprenants construisent un chemin, qui, du non-savoir, avance vers la production d'un dit singulier qui laisse une trace dans la langue française. En quelques mois, chaque élève a publié entre trois et cinq définitions. Voici la description de l'un de ces événements.

Youssef et Alban ont la classe

Ce jour-là, c'est Youssef qui m'interrompt, car il ne comprenait pas le mot « mitage ». Nous étions en cours de géographie et étudions un paysage urbain carioca qui l'intéressait particu-

[suite]
**Youssef
 et Alban
 ont la
 classe !**

lièrement, ayant en tête la figure de Zé Pequeno, anti-héro du film *La Cité de Dieu*. Comme aucun élève ne connaissait le vocable, je me suis lancé dans une explication un peu longue, allant jusqu'à montrer une image de mite et à évoquer la naphthaline. Le souvenir de son odeur et des trous dans les vêtements fit qu'un « ah ouais » général s'exprima. Youssef prit à nouveau la parole et lança : « Ah ! Ben c'est quand y'a des trous ! ». « C'est ça » répondis-je, en en profitant pour flatter un peu cet élève « difficile ».

Dès son lancement, Youssef avait déclaré ne pas vouloir participer au dictionnaire parlé, mais, comme c'est de lui que la question du sens de «mitage» était venue, et comme il venait de résumer mon propos, je l'encourageai à se lancer. Cela faisait sens pour moi comme pour ses camarades, qui exercèrent une pression implicite, sous forme d'attente. Il fut facile à convaincre. Sentant que quelque chose marchait, je le poussai aussi à compléter sa phrase: «C'est quand y'a des trous dans ?...». Après une courte discussion, l'ensemble de la classe opta pour ajouter : «Dans quelque chose d'homogène». (Irfan, qui avait utilisé le mot «homogène» et était le seul à le connaître, réalisa au passage sa définition enregistrée).

Youssef se lança. Le premier essai fut raté, le second aussi, au troisième il perdit le fil et oubli son texte. Je coupai le micro et plantai mon regard dans le sien en répétant, tel un mantra : «le mitage c'est quand y'a des trous dans quelque chose d'homogène, le mitage c'est quand y'a des trous dans quelque chose d'homogène, le mitage c'est quand y'a des trous dans quelque chose d'homogène...». Se prenant au jeu et surmontant l'énervement qui le gagnait, Youssef m'emboîta le pas. Après quelques ratés, nos deux voix se superposèrent. Lorsque la ritournelle sembla pouvoir tourner sans moi, je me tus et lançai l'enregistrement. Il dit parfaitement la première partie de la phrase, mais un blanc le saisit au milieu de son élan. Cependant, contrairement aux fois précédentes, ni «putain» ni «starfallah» ne vinrent enluminer l'échec. Un silence tendu, une attente, un regard suspendu, traversa notre communion. En une fraction de seconde Youssef et moi aperçûmes le mouvement de son voisin, Alban. Nous nous tournâmes vers lui, je tendis le micro et Alban entra en scène, prononçant dans un souffle «dans quelque chose d'homogène». De nouveau, le temps se suspendit, le silence s'installa. Je coupai le micro. Un rire joyeux accompagné d'applaudissements envahit la classe.

Réflexion

On voit ici comment le dispositif du Dictionnaire Parlé s'inscrit dans le vif de l'ignorance nécessaire au désir de savoir et comment il permet de construire une connaissance verbalisée dirigée vers autrui. On y voit les élèves, Youssef en particulier, opérer une reformulation synthétique et un ajout. Le jeune homme passe ensuite par un exercice de mémorisation par répétition de la phrase. Cette phase d'essai-erreur se clôt par une expression claire, bien qu'incomplète.

Ici, l'élève s'est engagé dans une tâche qu'il appréhendait et refusait de faire, mais que sa propre participation a rendue logique, pour l'enseignant, pour la classe, comme pour lui. Cet acte et cette logique marquent un progrès dans sa posture d'apprenant. En effet, Youssef a un niveau faible dans beaucoup de matières, doublé d'un comportement très réactif qui le conduisent à passer beaucoup d'heures exclu des cours. Il est donc souvent confronté à l'échec et aux «recadrages» des enseignant-e-s. En début d'année, il faisait demi-tour dans les couloirs lorsqu'il apprenait qu'une évaluation allait avoir lieu. Ayant gagné peu à peu son adhésion, notamment en lui donnant des signes de respect de son savoir, il s'est progressivement impliqué dans les apprentissages.

Il est intéressant de voir que Youssef butte au milieu de l'exercice, précisément sur la partie qui n'est pas sa propre production. Mais il ne s'énerve pas et semble suspendu dans un désir, que son voisin vient compléter. En effet, Alban s'est pris silencieusement au jeu et s'est inclus à la situation. Il a certainement répété avec nous silencieusement la phrase à mémoriser. Youssef et

[suite]
**Youssef
et Alban
ont la
classe !**

moi l'avons senti venir et en une seconde il s'est inscrit dans la coopération. En a résulté un produit qui a affecté les autres élèves par une irruption de reconnaissance joyeuse. Ils ont vu un camarade réfractaire réussir et manifester un plaisir. De plus, l'intervention d'Alban, élève timide, "multidys", a eu un effet de surprise positive. Lorsque j'ai discuté de ce moment avec la classe, l'événement a été comparé à une reprise de volée au foot, comme si un joueur avait fait la passe à un coéquipier mieux situé pour marquer.

Le plaisir partagé dans cette situation peut être lu à la lumière de L'Essai sur le don, de Marcel Mauss (1932). Pour cet anthropologue, certains moments de la vie collective sont à considérer comme un «phénomène social total», c'est-à-dire comme une compilation de nombreuses dimensions de la vie sociale se réalisant lorsque les humains échangent. Précurseur du structuralisme, Mauss fait du don une loi sociale universelle, une base de l'échange qui soude les individus. Ce moteur de la société permet au sujet d'exister parmi les siens en compilant trois actes: donner, recevoir et rendre. Or, c'est bien dans cette dynamique que s'inscrit Youssef. Il accepte de recevoir un savoir, de le faire sien et de le remettre en circulation avec sa marque à lui, qui prend statut de don. Alban aussi s'inscrit dans cette logique, car il reçoit l'objet remis en circulation par Youssef et le complète pour le donner à son tour à autrui. Enfin, la classe entière se sent «prise» dans une dynamique à laquelle elle a participé lors de l'élaboration de la définition. Tout semble porter à croire que nous avons vécu un « Instant fugitif où la société prend, où les [humains] prennent conscience sentimentale d'eux-mêmes et de leur situation vis-à-vis d'autrui ». Entre apprentissage, lien social et plaisir, le dispositif a permis que des sujets expérimentent une reconnaissance de leurs singularités et de leurs liens.

Ouvrons sur un dernier plaisir : celui de restituer ma perception de l'événement aux principaux intéressés, en leur lisant le présent texte. Youssef, Alban, Maxime, Basil, Irfan, etc. ont reçu mon récit dans un silence attentif qui s'est clôturé par quelques exclamations :

Stylé ! (Basil)

C'est carré, c'est dans l'axe. (Youssef)

C'est nous ça ? (Medhi)

Je veux bien que vous me l'envoyiez, à l'écrit. (Amir)

Merci à tous, vous avez tout déboîté ! (Moi)

Ils ont approuvé la publication du texte, convaincus que leur plaisir serait contagieux.

* *hétérotopes*: Terme employé par Michel Foucault pour désigner des espaces autres, potentiellement subversifs.



pourquoi se syndiquer à SUD éducation

SUD éducation est né dans le sillage des mouvements sociaux de l'hiver 95 avec la volonté de faire vivre un syndicalisme radical et pragmatique. Radical par la réaffirmation de la possibilité et de la nécessité d'une autre société et (donc) d'une autre école. Pragmatique par la prise en compte de l'ensemble des contraintes et des rigidités qui pèsent souvent sur l'action transformatrice à court et moyen terme.

Solidaires,

parce que modernité rime aujourd'hui avec exclusion, misère et précarité, dans le privé comme dans le public, en France comme ailleurs. Pauvreté, chômage, xénophobie, sexisme... autant de fronts, autant de luttes. Nous soutenons activement l'ensemble de celles et de ceux qui souffrent de la fragilité de leur situation sociale et professionnelle, ainsi que, plus largement, toutes et tous les « sans » (travail, logement, papiers...) qui se battent quotidiennement pour la reconnaissance de leurs droits.

Unitaires,

parce que c'est faire le jeu des pouvoirs institués que de sectoriser les luttes et d'éparpiller les revendications. Nous sommes un syndicat résolument intercatégoriel, de la maternelle à l'université, et nous faisons le pari de rassembler dans un même mouvement toutes les actrices et tous les acteurs de l'école sans condition de statut ni de grade. Et nous travaillons avec toutes celles et tous ceux qui partagent l'envie de bousculer le (dés)ordre établi.

Démocratiques,

parce que le syndicalisme ne saurait être une science réservée aux professionnels des dossiers et de la négociation. Il est l'affaire de celles et ceux qui, dans leurs établissements, tentent de faire valoir leur droit à la parole et à décider de leur avenir. Contre le syndicalisme soluble dans les négociations de couloirs, clientéliste et cogestionnaire, nous nous efforçons de promouvoir la communication horizontale, l'animation et les décisions collectives, et de briser le monopole des discours « savants » et « légitimes » qui confisquent paroles et pensées.

Le pari est ambitieux ! Pourtant, face au démantèlement des services publics, au désintérêt pour le politique et l'action collective, à la montée des réponses égoïstes, il est temps de (re)créer, d'expérimenter, dans le tâtonnement, les hésitations et les urgences de l'action, les conditions d'un engagement collectif et actif. SUD éducation s'efforcera d'être à la hauteur de ces enjeux, en idée comme en pratique, mais il sera surtout ce que nous en ferons ensemble ! ■

bulletin d'adhésion 2023/2024

NOM Prénom

adresse
postale

téléphone

mail
personnel

lieu de travail
et adresse

corps

discipline
ou spécialité

titulaire non-titulaire

échelon

temps complet temps partiel

montant de la cotisation annuelle

date

signature

L'autorise SUD éducation Rhône à faire figurer ces informations dans les traitements et fichiers informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6 janvier 1978 (Loi Informatique et Libertés). Je prends note que mes coordonnées postales seront transmises à la Fédération des syndicats SUD éducation pour l'envoi du journal national. Je garde tout droit d'accès à ces informations ainsi que la possibilité de révoquer la présente autorisation en m'adressant au syndicat.

Les deux tiers de la cotisation syndicale sont déductibles du montant de vos impôts si vous êtes imposable — ou vous sont reversés en crédit d'impôt si vous ne l'êtes pas. Chaque année, un reçu fiscal est envoyé aux adhérents courant avril. Le montant de nos cotisations syndicales est progressif : il représente annuellement 3 à 15 % d'un salaire net mensuel.

montant des cotisations 2023/2024

salaire net mensuel	cotisation annuelle	taux sur salaire net	salaire net mensuel	cotisation annuelle	taux sur salaire net
0 à 300 €	9 €	3 %	+ de 2 000 €	196 €	9,80 %
300 à 600 €	24 €	4 %	+ de 2 100 €	214 €	10,19 %
600 à 900 €	45 €	5 %	+ de 2 200 €	233 €	10,59 %
+ de 900 €	49 €	5,44 %	+ de 2 300 €	253 €	11 %
+ de 1 000 €	58 €	5,80 %	+ de 2 400 €	274 €	11,42 %
+ de 1 100 €	68 €	6,18 %	+ de 2 500 €	295 €	11,80 %
+ de 1 200 €	79 €	6,58 %	+ de 2 600 €	317 €	12,19 %
+ de 1 300 €	91 €	7 %	+ de 2 700 €	340 €	12,59 %
+ de 1 400 €	104 €	7,43 %	+ de 2 800 €	364 €	13 %
+ de 1 500 €	117 €	7,80 %	+ de 2 900 €	389 €	13,41 %
+ de 1 600 €	131 €	8,19 %	+ de 3 000 €	414 €	13,80 %
+ de 1 700 €	146 €	8,59 %	+ de 3 100 €	440 €	14,19 %
+ de 1 800 €	162 €	9 %	+ de 3 200 €	468 €	14,62 %
+ de 1 900 €	179 €	9,42 %	+ de 3 300 €	495 €	15 %

ensuite, ajouter 15 € de cotisation par tranche supplémentaire de 100 € de revenu.

Rédiger le(s) chèque(s) à l'ordre de SUD éducation Rhône et adresser votre paiement au 3 rue Carry 69003 Lyon.

Pour un paiement échelonné, préciser au dos des chèques les dates d'encaissement souhaitées.

Adhérer au syndicat est un acte volontaire : nous ne recourons donc pas au prélèvement bancaire. Il est néanmoins possible de régler sa cotisation par virement : dans ce cas, contacter le syndicat.

